

3 NÉGOCIATIONS, 3 ACCORDS SIGNÉS, MAIS RIEN POUR LES SALARIÉS !

BRANCHE CAOUTCHOUC

Tant que le patronat obtiendra la signature des organisations syndicales, il s'affranchira de réelles négociations et mettra en avant les accords au ministère du travail comme preuve d'un « dialogue social ».

► **3 ACCORDS RÉCENTS ONT ÉTÉ SIGNÉS :**

1- Mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle :

Titre pompeux, puisque cet accord se contente de reprendre la loi sur le dispositif « chômage partiel » sans rien donner de plus aux salariés.

Le patronat reste libre de choisir le dispositif qui lui convient et l'accord lui facilite l'accès au financement public (l'argent de nos impôts).

La demande CGT d'intégrer l'accord interprofessionnel qui maintient l'acquisition des congés payés en cas de chômage a été refusée, précarisant davantage les droits des salariés.

2- Accord pour l'emploi des seniors :

Une taxe de 1 % de la masse salariale devait être payée par les patrons s'ils ne négociaient pas ce dispositif qui consiste à allonger la durée d'activité (travail) des salariés de + 55 ans.

La CGT a, à l'inverse, proposé de négocier sur la pénibilité pour gagner un droit à une préretraite pour les sa-

lariés, et ainsi permettre à des jeunes de trouver un emploi en remplacement.

Le patronat obtient la signature d'un accord, sans aucun droit pour les salariés, et économisera 1 % sur sa masse salariale.

3- Accord sur les salaires minima :

La valeur de point passe de 5,85 à 5,94€ (+ 9 centimes).

Elle sert à calculer le salaire de ceux qui ont le coef.240 et plus (valeur de point x coefficient). La prime d'ancienneté est aussi calculée sur ces salaires pour tous les salariés à partir du coefficient 130.

► **SALAIRE POUR LE COEFFICIENT 240 :1425,60 €.TEG DES COEFFICIENTS (VOIR VERSO).**

COEFFICIENT	SALAIRE
130	1348,00
140	1355,05
150	1362,11
160	1369,16
170	1376,22
180	1383,27
190	1390,33
215	1407,96
225	1415,02

Regardez vos fiches de paye. Vous verrez que cet accord n'apporte rien puisque le patronat doit respecter le minimum du SMIC et une certaine hiérarchie des salaires.

Par contre, le patronat peut se vanter face aux pouvoirs publics qu'il négocie, puisque des syndicats signent des accords.

► L'ACCORD SALAIRES AVALISE LA NÉGATION DES QUALIFICATIONS, ENTERINE LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT :

Évolutions de 2000 à 2009.

- ▶▶ SMIC : ➔ + 34,6 %.
- ▶▶ TEG (salaires caoutchouc de K 130 au 225 : ➔ + 24,8 %
- ▶▶ Valeur de point (Prime ancienneté et salaires K 240 et +) : ➔ 7,73 %.

L'écrasement des salaires s'accroît, les salariés du caoutchouc à qui le patronat exige toujours plus de qualité, professionnalisme, sont sous payés, le SMIC devenant la protection pour garantir un minimum de conditions de vie.

La CGT refuse de cautionner ces politiques de déclin social et d'insécurité. Les signataires de ces accords renforcent le patronat dans son refus de négocier quoi que ce soit.

Pour la CGT, l'urgence est à la revalorisation des salaires et des classifications pour répondre aux besoins sociaux des salariés mais aussi redynamiser nos industries et l'emploi.

La CGT a besoin du soutien des salariés pour peser sur ces enjeux. Les réunions de « pseudo-négociations » sont un simulacre, une mauvaise pièce de théâtre, les patrons du caoutchouc ne daignant plus se déplacer, se contentant d'envoyer 1 ou 2 employés.

Le 17 septembre, le 22 octobre 2009, par milliers, les salariés ont agi pour porter leurs revendications sur l'emploi et les salaires. Il faut poursuivre dans cette voie.

LE 13 janvier 2010, une action de solidarité et de défense des libertés se tiendra à Amiens (80) pour soutenir 6 salariés de Continental poursuivis au tribunal par le parquet pour avoir défendu leur emploi.

**C'EST NOTRE AFFAIRE À TOUS !
CETTE ACTION DOIT MARQUER LE PAS
DE LA LUTTE DE 2010.**